



Sécurité au travail - assurance et bien-être

Mais aussi un élément d'une importance capitale pour l'économie entière

Les nouvelles des dernières semaines ne sont guère réjouissantes.

«Dramatique accident du travail sur un chantier. Alors qu'il était en train de travailler sur une façade, un ouvrier a subitement fait une chute. Il est décédé sur place. L'homme, âgé de 55 ans, a chuté de l'échafaudage sur lequel il travaillait.»

«Un ouvrier de 39 ans tué sur un chantier. Selon les premières constatations de l'enquête, un ouvrier âgé de 39 ans effectuait des travaux sur le chantier d'un bâtiment quand l'accident a eu lieu. Pour une raison qui reste encore à déterminer, un panneau de béton préfabriqué l'a écrasé et l'a tué.»

«Un chauffeur routier meurt écrasé. Un chauffeur routier s'est retrouvé coincé entre sa remorque et son camion lors d'une opération de déchargement sur le site d'une entreprise ... Il est décédé sur place. Le chauffeur était ... âgé de 42 ans.» Trois accidents de travail mortels endéans seulement quelques semaines au Grand-Duché de Luxembourg!

De quoi s'interroger et, surtout, de quoi se révolter. Et derrière, se posent toujours les mêmes questions : Est-ce que tout a été entrepris pour éviter une telle tragédie, est-ce que toutes les mesures de sécurité généralement quelconques ont été mises en place et est-ce que les dispositifs afférents étaient adéquats et suffisants pour sécuriser un tel chantier? Est-ce que, aussi, les consignes de sécurité ont été strictement respectées?

Qui, finalement, porte la responsabilité? Et encore, quels sont les horribles effets qu'un événement aussi dramatique aura sur les familles et amis des victimes, effets du point de vue humain surtout, mais aussi du point de vue financier?

Assurance accident et la suite

Bien que le régime d'assurance accident ait été introduit au Luxembourg déjà en 1902, la législation sur la sécurité et la santé des travailleurs au travail est nettement plus récente et date seulement de l'année 1994 et fut finalement intégrée dans le Code du travail, lorsque celui-ci fut introduit en 2006. Les statistiques établies par l'association d'assurance contre les accidents démontrent à suffisance que le nombre des accidents

du travail est en chute constante depuis des décennies si on regarde les chiffres toutes proportions gardées. De nombreuses initiatives ont été prises à tous les niveaux, afin d'améliorer la situation et de combattre ce fléau qui continue de hanter aussi bien les employeurs que les salariés.

La dernière en date est celle de l'initiative VISION ZERO (cf encadré), une charte nationale signée par tous les ministères concernés, les syndicats nationaux ainsi que les initiateurs de la charte, l'Association d'assurance accident, l'UEL et l'INDR.

Une première déclaration commune visant la promotion de la sécurité, de la santé et du bien-être des travailleurs avait déjà été signée par le Ministère du Travail et de l'Emploi, l'Association d'assurance accident (AAA), l'Inspection du

travail et des mines (ITM), l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), le LCGB et l'OGBL.

Sécher a gesond mat System

L'AAA, elle-même a lancé une initiative à l'attention des acteurs économiques. Dans un souci d'aider les entreprises à mettre en place une gestion efficace de la sécurité et de la santé au travail, elle a créé un label de qualité en matière de sécurité et de santé au travail, dénommé «Sécher a Gesond mat System».

Avec ce label, destiné aux petites et moyennes entreprises, l'AAA veut encourager les efforts particuliers des employeurs en matière de prévention des risques, tout en minimisant le volet administratif. Entretemps, ce label a été décerné à une trentaine d'entreprises luxembourgeoises, dont notamment ThyssenKrupp en tant que première dans le domaine des ascenseurs.

Le patron de cette entreprise a récemment répondu ceci à la question si la santé dépendait également du bien-être au travail:

«Je suis convaincu que les bonnes conditions de travail sont intimement liées à la qualité fournie et à la santé des employés. Une enquête a permis d'évaluer la satisfaction et le bien-être au travail, l'importance de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée ainsi que les facteurs d'épanouissement et la qualité de la communication en interne. La santé et le bien-être du personnel sont indispensables au bon développement de l'entreprise.»

Il n'y a rien à ajouter à cela.

DONT ACTE!

Ihre Treppe leicht hinauf und hinunter!



thyssenkrupp

THYSSENKRUPP ASCENSEURS S.à r.l.
22, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern
E-mail: luxembourg@thyssenkrupp.com

Tel.: 40 08 96

VISION ZERO

La «VISION ZERO» est une stratégie de prévention en sécurité et santé au travail qui a trouvé un consensus au niveau mondial de l'Association internationale de la sécurité sociale (ISSA) basée sur 4 principes et sur 7 règles d'or.

«VISION ZERO» ne signifie pas que le risque au travail est nul, mais qu'il faut réduire au maximum les sources potentielles de risque.

En signant la charte nationale VISION ZERO, les partenaires nationaux s'engagent à mettre en œuvre des plans d'actions individuels qui tiennent compte des 4 principes et des 7 règles d'or de la VISION ZERO et à coordonner

leurs actions et renforcer leurs synergies pour promouvoir les objectifs de la Charte nationale, sensibiliser les entreprises et les salariés et faciliter l'accès aux bonnes pratiques.



Avec **Electro Security**, certains membres de la famille vont devoir trouver de nouvelles occupations

DÉJÀ UN SYSTÈME D'ALARME À PARTIR DE 990 €

www.electrosecurityfamily.lu

ElectroSecurity Family

International Fire Center S.A.

International Fire Center: sécurité et protection incendie

- Maintenance extincteurs toutes marques
 - Vente d'extincteurs
- Détection de fumée
 - Signalétique

17, Allée Louis Ackermann - L-1899 Kockelscheuer
Tél.: 26 51 19 61 / Gsm: 621 29 44 99
www.firecenter.lu

Les chiffres et statistiques crus

Nombre d'accidents du travail
En 1970 : 19.200 dont 37 mortels
En 1995 : 21.000 dont 25 mortels
En 2014 : 20.000 dont 14 mortels
Nombre de salariés au Grand-Duché
En 1970 : 94.000
En 1995 : 191.000
En 2014 : 373.000
L'évolution de la fréquence des accidents
En 1970 : 20,36 %
En 1995 : 11,00 %
En 2014 : 05,37 %

Source : AAA